



Formulaire de demande de délivrance d'une patente d'administration

(conformément à la réglementation sur les qualifications professionnelles en navigation intérieure)



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/Products/acrobat-reader.html).

Vos droits concernant vos données personnelles :

Dans le cadre de ses missions d'intérêt public, le Service Navigation intérieure et logistique du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics recueille et utilise vos données à caractère personnel afin de permettre le traitement de votre dossier de demande selon les dispositions légales nationales ou européennes en vigueur.

Les données traitées, ou partie d'entre elles, nécessaires à l'accomplissement des missions publiques ou intérêts légitimes du/des destinataires, sont susceptibles d'être intégrées dans des bases de données nationales et européennes.

Les données traitées peuvent être également utilisées pour des fins statistiques. Pour le surplus elles sont susceptibles d'être conservées à des fins d'archivage public.

Elles ne sont pas conservées au-delà de 2 ans après la déchéance du titre, sauf disposition légale contraire.

La fourniture de ces données est nécessaire au traitement de votre demande. Ces informations doivent être précises et refléter la réalité de votre situation sans quoi votre demande pourrait ne pas aboutir correctement. De plus vous vous exposez à des sanctions en cas de fausses déclarations.

Les règles légales de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droits d'accès, de rectification, d'effacement des données, voir droit d'opposition ou d'exiger la limitation du traitement) sont applicables dans les conditions et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

La CNPD (Commission nationale de la protection des données) peut être saisie, le cas échéant, d'une réclamation ou demande relative aux droits des intéressés.

Une réclamation peut être directement adressée à la direction de la navigation fluviale et de la logistique par courrier, à son D.P.O. à l'adresse mail dpo@mmtt.etat.lu, ou à défaut au Commissaire à la protection des données de l'Etat ayant son siège à 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

1. Saisie

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

I. MOTIF DE LA DEMANDE

Sélectionner ce qui convient* :

- Demande d'une patente d'administration¹
- Demande de remplacement en cas de perte/vol
- Demande d'une réédition/correction
- Demande d'un nouveau certificat en cas de modification/ajout d'une restriction médicale

(1) Règlement grand-ducal du 7 décembre 2022 portant instauration et détermination des modalités de délivrance des titres de qualification pour les personnes intervenant dans l'exploitation de bâtiments utilisés pour les besoins des services publics nationaux

II. TYPE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Sélectionner ce qui convient* :

Patente de l'administration

- Conducteur
- Membre de l'équipage



III. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom* :

Grade* :

N° de CID (Crew Identification Data) : (si existant)

Adresse* :

N° de téléphone :

Adresse e-mail* :

Adresse d'expédition (si pas identique à l'adresse pré-indiquée)

Adresse :

Nom et adresse de l'organisme de formation : (si applicable)

Nom et adresse de l'organisme organisateur de l'examen administratif : (si applicable)

2. Pièces à joindre

- Une copie de carte d'identité valable
- Attestation de nombre de jours de navigation (si applicable)
- Un certificat médical, délivré par un médecin d'un centre médical agréé
(La date de délivrance du certificat ne peut excéder 3 mois)
- Preuve de paiement de la taxe **
- Une photo de passeport récente
- Procès-verbal de la police (en cas de vol ou de perte)

Attestation en cas d'un nouveau certificat

- pièce probante de proposition du chef d'administration pour une patente administrative
- preuve d'un certificat de qualification visé à l'article 3 du RGD sur la patente d'administration
- preuve d'un certificat de réussite à un examen théorique et pratique
- preuve de la réussite à l'examen de capacité linguistique (sauf si dispense, la preuve de la dispense est à joindre)



** Taxe d'instruction

La taxe d'instruction du dossier s'élève à :

- **100 euros** pour la première délivrance d'une patente administrative
(50 euros pour le renouvellement de la patente administrative)

La taxe d'instruction a la nature d'un droit de timbre qui est payable auprès de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.

Le paiement de cette taxe doit être prouvé par le demandeur au moment de l'introduction de la demande. Cette taxe ne peut pas être restituée.

Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA
Bureau des amendes et recouvrements

BIC : CCPLLULL

IBAN : LU13 1111 0011 4679 0000

3. Signature

Je soussigné(e)* :

certifie que la présente est sincère et vraie et je prends note qu'en cas de fausse déclaration ou de déclaration incomplète, je m'expose aux sanctions prévues par le Code pénal luxembourgeois.

Je marque mon accord à ce que les données soumises fassent l'objet d'un traitement des données dans le cadre de la gestion de la flotte.

Lieu* :

Signature manuscrite du
demandeur* :
(ou signature digitale)

Date* :

Réservé à l'Administration

Dossier complet Dossier incomplet

Remarques :

Avis :

Décision :

Dossier refusé Dossier validé

Au guichet le :